



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.17/1997/7
27 janvier 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
Cinquième session
7-25 avril 1997

BILAN DES PROGRAMMES ET ACTIVITÉS ACTUELLEMENT MENÉS PAR LES
ORGANISMES DES NATIONS UNIES EN MATIÈRE D'ÉNERGIE, COORDINATION
DE CES ACTIVITÉS ET ARRANGEMENTS EN VUE D'ÉTABLIR UN LIEN ENTRE
L'ÉNERGIE ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AU SEIN DU SYSTÈME DES
NATIONS UNIES

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1 - 2	2
I. BILAN DES PROGRAMMES ET ACTIVITÉS MENÉS PAR LE SYSTÈME DES NATIONS UNIES EN MATIÈRE D'ÉNERGIE	3 - 28	2
II. RÔLE DE L'ÉNERGIE FACE AUX DÉFIS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	29 - 47	9
III. ÉVALUATION DES LIENS ENTRE LES ACTIVITÉS EN COURS DANS LE DOMAINE DE L'ÉNERGIE ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE	48 - 53	14
IV. ÉVALUATION DE LA COOPÉRATION ET DE LA COORDINATION DES ACTIVITÉS DANS LE DOMAINE DE L'ÉNERGIE	54 - 59	16
V. RECOMMANDATIONS ET PROPOSITIONS	60 - 66	17
<u>Annexe.</u> ENERGY-RELATED PROGRAMMES AND ACTIVITIES WITHIN THE UNITED NATIONS SYSTEM		22

INTRODUCTION

1. À sa deuxième session, en février 1996, le Comité des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et de l'énergie pour le développement a prié le Secrétaire général de lui présenter, pour examen, à sa troisième session en 1998, un rapport sur les activités des organismes du système des Nations Unies dans le domaine de l'énergie. À sa quatrième session, en 1996, la Commission du développement durable a prié le Secrétaire général de lui présenter, pour examen à sa cinquième session, en 1997, un rapport dans lequel il ferait le bilan des programmes et activités actuellement menés par les organismes des Nations Unies en matière d'énergie, et formulerait des propositions en vue de la mise en place, si nécessaire, d'arrangements en vue d'établir un lien entre l'énergie et le développement durable au sein du système des Nations Unies¹. À sa session de fond de 1996, le Conseil économique et social a prié le Secrétaire général de tenir compte du rapport et des vues du Comité des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et de l'énergie pour le développement quand il établirait le rapport demandé par la Commission².

2. Le présent rapport a été établi en réponse à cette demande. Il s'appuie sur des informations recueillies sur place ainsi que sur les données fournies par les organismes concernés du système des Nations Unies et par le Comité des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et de l'énergie pour le développement. Les grandes lignes du rapport ont été examinées et approuvées par le Groupe spécial interorganisations de l'énergie, qui s'est réuni à Genève le 12 septembre 1996. Lors d'une réunion de suivi ultérieure, le Groupe spécial a examiné les différentes propositions relatives aux mesures et arrangements futurs en vue d'établir des liens entre les organismes du système des Nations Unies concernés par l'énergie et le développement durable. On trouvera dans le présent rapport la description des activités, des évaluations et des conclusions de la réunion.

I. BILAN DES PROGRAMMES ET ACTIVITÉS MENÉS PAR LE SYSTÈME DES NATIONS UNIES EN MATIÈRE D'ÉNERGIE

A. Politiques relatives aux activités menées par le système des Nations Unies en matière d'énergie

3. Les politiques et programmes du système des Nations Unies en matière d'énergie s'inscrivent dans le cadre des objectifs généraux de l'Organisation. La Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, tenue à Nairobi en 1981, a défini une politique claire en matière d'énergie. À l'issue du débat sur la question de l'énergie, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, tenue à Rio de Janeiro en 1992, a conclu :

"L'énergie joue un rôle essentiel dans le développement économique et social et dans l'amélioration de la qualité de la vie. Une grande partie de l'énergie mondiale est toutefois produite et consommée d'une manière qui ne serait pas viable à long terme si la technologie n'évoluait pas et si les quantités totales devaient augmenter considérablement. La nécessité de contrôler l'émission des gaz à effet de serre et autres gaz et substances dans l'atmosphère devra se

fonder davantage sur l'efficacité en matière de production, de transport, de distribution et de consommation et sur le recours croissant à des systèmes énergétiques écologiquement rationnels, notamment aux sources d'énergie nouvelles et renouvelables. Toutes les sources d'énergie devront être utilisées de manière à respecter l'atmosphère, la santé humaine et l'environnement dans son ensemble.³"

La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, adoptée et ouverte à la signature à Rio de Janeiro en 1992, évoque les politiques énergétiques devant être adoptées par les États parties dans le cadre de sa mise en oeuvre. Toutes les grandes conférences ultérieures ont estimé d'un commun accord que l'énergie était l'un des éléments clefs du développement durable. La Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement, tenue à la Barbade en 1994, a adopté la Déclaration et le Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement, dont le chapitre consacré aux ressources énergétiques identifie les problèmes et les difficultés auxquels doivent faire face les petits États insulaires en développement et recommande divers moyens, notamment des mesures de politique générale, propres à assurer à ces États un approvisionnement énergétique suffisant et écologiquement rationnel qui leur permette de répondre à leurs besoins en matière de développement économique et social aussi efficacement que possible.

4. Divers organes intergouvernementaux traitent de la question de l'énergie. Le Comité des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et de l'énergie pour le développement, organe composé d'experts nommés par les gouvernements, a été créé en 1992. Il a notamment pour tâche de fournir des conseils sur les tendances en matière d'exploration et de mise au point de nouvelles sources d'énergie, notamment dans les pays en développement. Il examine toutes les sources d'énergie renouvelables et traite de questions comme l'intensité en énergie et en matières. Le mandat qui lui a été confié en 1992 est axé sur le développement de l'énergie durable. Le Comité, qui fait rapport au Conseil économique et social, reçoit du Secrétaire général des rapports circonstanciés qui lui servent de base à ses travaux. La Division du développement durable du Département de la coordination des politiques et du développement durable du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies lui fournit l'appui technique nécessaire en coordination avec la Division de la gestion de l'environnement et du développement social du Département des services d'appui et de gestion pour le développement du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

5. D'autres organes intergouvernementaux traitent de la question de l'énergie, notamment la Commission du développement durable, le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) (énergie et environnement), la Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) (énergie nucléaire et environnement), la Conférence des parties à la Convention-cadre sur les changements climatiques (l'énergie et l'émission de gaz à effet de serre), le Groupe spécial d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et un groupe d'experts chargé par le PNUE et l'Organisation météorologique mondiale (OMM) d'évaluer les informations scientifiques sur l'évolution du climat et ses conséquences écologiques et socio-économiques et de formuler des stratégies dans ce domaine.

6. Au niveau régional, la question de l'énergie est débattue dans toutes les commissions régionales. Celles-ci sont dotées de comités permanents de l'énergie ou de l'énergie et des ressources naturelles. À la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), cette question est examinée par le Comité pour l'environnement et le développement durable. La Commission économique pour l'Europe (CEE) met au point actuellement une stratégie en matière d'énergie durable.

7. Au sein du système des Nations Unies, les données statistiques sur l'énergie sont coordonnées par le Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies. Ces données sont diffusées dans diverses publications, dont l'Annuaire des statistiques de l'énergie, Bilans énergétiques et profils du secteur de l'électricité et La situation économique et sociale dans le monde, qui paraît tous les ans et fait état des tendances mondiales en matière d'énergie.

8. Au lendemain de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, plusieurs organismes chargés de l'exécution ont modifié leurs politiques, dans de nombreux cas en présentant des documents directifs à leur conseil d'administration. Ainsi, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a élaboré en 1996 l'initiative pour l'énergie durable, qui définit le cadre de ses activités dans le domaine de l'énergie. Les activités de la Banque mondiale dans ce domaine s'inscrivent dans le cadre des objectifs approuvés par le Conseil des Administrateurs. Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) a mis au point une stratégie opérationnelle reposant sur les orientations définies par les conférences des parties aux Conventions. Cette stratégie a été approuvée par le Conseil d'administration du Fonds à sa réunion d'octobre 1995. Le Groupe consultatif scientifique et technique donne au Fonds des conseils scientifiques et techniques.

9. Les documents susmentionnés portent sur les éléments ci-après : la promotion de la conception de sources d'énergie durables compatibles avec le développement durable; l'utilisation rationnelle de l'énergie; la promotion des énergies non polluantes; le choix de projets reposant sur des techniques écologiquement rationnelles; et l'aide aux pays en développement pour leur permettre de réaliser leurs objectifs en matière d'énergie dans le cadre du développement rural durable.

B. Aperçu des programmes et activités

10. Il a été rendu compte d'un large éventail d'activités. Celles-ci sont énumérées dans l'annexe au présent document. Les principales activités ont été classées dans trois rubriques : production d'énergie, ressources énergétiques et utilisation de l'énergie. Les moyens utilisés pour mettre en oeuvre les programmes et activités sont très divers mais comprennent généralement la réalisation d'études et de rapports; des activités d'assistance technique, notamment sous la forme de services d'experts dans des domaines spécialisés; l'organisation d'ateliers de formation, de séminaires, de réunions et de conférences; et surtout, des mesures d'assistance financière. Le montant des ressources allouées à chaque projet varie considérablement, certains projets de financement atteignant plusieurs millions de dollars tandis que d'autres ne

représentent que quelques centaines de dollars. La Banque mondiale, le PNUD, le Fonds pour l'environnement mondial et l'AIEA sont les principaux organismes de financement des projets relatifs à l'énergie. Les banques régionales de développement financent aussi d'importants programmes de prêts ayant pour objet le renforcement du secteur de l'énergie.

11. Lorsqu'on parle de financement, il convient d'établir une distinction entre les prêts, tels que ceux consentis par la Banque mondiale, et l'assistance technique. Avec des engagements prévisionnels s'élevant à quelque 3 milliards de dollars par an, la Banque mondiale finance la plus grande partie des activités au titre des projets dans le secteur de l'énergie, y compris ceux qui ont trait à l'exploitation des combustibles fossiles, à la production d'électricité et à la mise en valeur des sources d'énergie renouvelables. De plus en plus, l'accent est mis sur la production et l'utilisation rationnelles de l'énergie, y compris au niveau de la gestion de la demande d'électricité. La Banque mondiale appuie les réformes et favorise le développement de la concurrence dans le secteur de l'énergie en vue d'améliorer la productivité des organismes et entreprises travaillant dans ce secteur. Le PNUD et la Banque mondiale cofinancent le Programme d'aide à la gestion du secteur énergétique, qui offre une assistance technique aux gouvernements des pays en développement et en transition. Le PNUD joue aussi un rôle important en allouant des ressources – en moyenne 20 millions de dollars par an – à un grand nombre de projets très divers dans le cadre du financement de ses programmes de pays, ou encourage le cofinancement de projets communs avec des pays ou organismes donateurs. Le PNUD gère le compte de l'énergie, pour lequel il a obtenu des fonds publics et privés, et finance ainsi des études de préfaisabilité pour des projets dans le secteur de l'énergie. Il participe également, avec la Banque mondiale et d'autres organismes du système des Nations Unies ou extérieurs à celui-ci, à la mobilisation de fonds publics et privés au titre du programme de financement des services énergétiques à l'intention des petits utilisateurs d'énergie. L'AIEA mène pour sa part un important programme d'activités dans le secteur de l'énergie, dont le montant est de l'ordre de 70 millions de dollars. Outre les questions liées à la construction et à l'exploitation des centrales nucléaires, au cycle du combustible, à la gestion des déchets et à la sûreté nucléaire, l'AIEA accorde une grande importance à l'étude comparative de l'incidence des différentes sources d'énergie sur l'économie, l'environnement et la santé, en vue d'aider les responsables de la planification du secteur de l'électricité à prendre des décisions.

12. Les entités du système des Nations Unies interviennent à toutes les étapes du cycle énergétique – techniques de production, exploitation des ressources et utilisation de l'énergie. On constate que des activités en matière de renforcement des capacités, de sensibilisation et de transfert de technologie sont menées à toutes les étapes, soit isolément soit dans le cadre d'un projet plus large. Les activités de sensibilisation et de formation comprennent l'organisation de séminaires et d'ateliers, la diffusion d'informations au moyen de publications, et la réalisation d'enquêtes sur le terrain. Les activités en matière de transfert de technologie portent essentiellement sur la promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie ou la mise au point et l'utilisation commerciale de sources d'énergie renouvelables, et comprennent des projets pilotes ou expérimentaux.

13. La planification de l'énergie, y compris électrique, représente généralement une activité sectorielle mais est envisagée, dans certains cas, dans un cadre plus large. On citera par exemple l'intégration des politiques énergétiques dans les stratégies générales de développement socio-économique; l'étude globale des questions énergétiques et du développement rural durable; la prise en compte des questions ayant trait à l'environnement, au développement social et à la santé dans la planification et l'analyse du secteur de l'énergie; et une approche intégrée de la planification des ressources.

1. Activités ayant trait à la production d'énergie

14. L'essentiel des activités menées par quelques organisations a consisté à financer des études de pré faisabilité relatives à des projets de production, de distribution, de stockage et d'utilisation d'énergie; à promouvoir le cofinancement de projets énergétiques; à mettre au point des stratégies d'investissement dans le secteur de l'énergie; et à prévoir et octroyer des prêts en vue du développement du secteur de l'énergie, y compris de l'énergie électrique.

15. De nombreux programmes régionaux ont été signalés, tels que l'exécution de programmes régionaux de coopération dans le domaine de l'énergie; la mise en valeur des sources d'énergie renouvelables; l'appui à la mise en place de partenariats et à la création d'entreprises dans les pays en transition; le recensement et l'étude des problèmes liés aux techniques moins polluantes d'extraction et d'utilisation du charbon; l'appui à la mise en oeuvre de projets commerciaux; et l'organisation de réunions de groupes d'experts sur les mesures et stratégies de mise en valeur des ressources énergétiques.

2. Activités ayant trait aux ressources énergétiques

16. Les activités en matière d'élaboration de politiques comprennent l'établissement de rapports sur la mise en valeur des sources d'énergie renouvelables et sur les mesures d'incitation susceptibles d'accroître leur utilisation; la promotion, la mise au point et l'utilisation de techniques moins polluantes d'exploitation du charbon; la promotion de techniques telles que la cogénération, en coopération avec le secteur privé; l'amélioration des techniques de planification au moindre coût; et la promotion, la mise au point et l'utilisation de l'énergie nucléaire.

17. Les projets et programmes régionaux comprennent l'analyse des échanges et des marchés gaziers en vue d'accroître les échanges interrégionaux et d'élargir les débouchés du gaz en Europe; des rapports sur les échanges ainsi que sur les moyens de renforcer les échanges interrégionaux dans le secteur de l'énergie; et des études régionales en vue d'établir des cartes des "points chauds" en matière de dendroénergie.

18. Les activités d'assistance technique comprennent l'assistance aux pays pour les questions ayant trait aux ressources énergétiques; des services consultatifs en vue de l'élaboration et de la mise en oeuvre des plans et politiques énergétiques dans le secteur pétrolier et dans celui de l'énergie électrique; l'appui à la recherche-développement sur les techniques moins polluantes

d'utilisation du charbon; et l'implantation d'installations de production utilisant les sources d'énergie renouvelables.

3. Activités ayant trait à l'utilisation de l'énergie

19. De nombreuses activités ont pour objet d'améliorer le rendement énergétique. En matière d'élaboration de politiques, il faut signaler des études relatives au rendement énergétique et à la conservation de l'énergie, notamment à la gestion de la demande, la collecte et la publication de données sur la production, la commercialisation et l'utilisation de l'énergie, et l'assistance technique à des projets pilotes et à la diffusion de techniques industrielles à haut rendement énergétique. Les activités d'appui aux institutions et de renforcement des capacités ont notamment porté sur la mise au point et l'application de stratégies rationnelles d'utilisation de l'énergie et de gestion de la demande, de normes relatives au rendement énergétique, d'indicateurs de l'intensité énergétique et de systèmes d'étiquetage énergétique, ainsi que sur l'amélioration de la gestion des institutions et entreprises du secteur de l'énergie grâce à des techniques d'exploitation productives, à une gestion rationnelle de l'énergie dans les établissements humains, à des études d'impact sur l'environnement et à une tarification adéquate de l'énergie et de l'électricité.

C. Coordination des activités

20. D'après les informations disponibles, il semble qu'il existe une certaine coopération et une certaine coordination des activités. Le Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques a continué de coopérer avec les autres entités du système des Nations Unies et de coordonner ses activités en matière de collecte, d'analyse et d'utilisation des données relatives à l'énergie, notamment dans le cadre des travaux du Groupe de travail sur les programmes internationaux de statistique et la coordination de la Commission de statistique et du Sous-Comité des activités statistiques du Comité administratif de coordination, et dans le contexte de l'étude des problèmes énergétiques dans le rapport sur La situation économique et sociale dans le monde.

21. Le Département des services d'appui et de gestion pour le développement collabore avec la Banque mondiale, le PNUD et le Fonds pour l'environnement mondial à la mise en oeuvre de projets aux niveaux national, régional et mondial. Par ailleurs, en collaboration avec le PNUD et la CESAP, il participe à l'exécution de projets relatifs à la gestion rationnelle de l'énergie, tels que le projet de renforcement des capacités des services s'occupant de la gestion rationnelle de l'énergie pour le développement rural en Asie.

22. L'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme effectue des recherches, met au point des matériels didactiques et organise des activités de formation en étroite collaboration et en coordination avec les commissions régionales, le Centre de formation de Turin (Italie) de l'Organisation internationale du Travail, le Département des services d'appui et de gestion pour le développement et d'autres entités du système des Nations Unies ou extérieures à celui-ci.

23. Le Département de la coordination des politiques et du développement durable collabore avec d'autres entités du système des Nations Unies en vue de l'élaboration de rapports destinés au Comité des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et de l'énergie pour le développement, de la Commission du développement durable, et d'autres organes intergouvernementaux.

24. Depuis plusieurs années, le PNUD et la Banque mondiale collaborent au sein du Programme d'aide à la gestion du secteur énergétique, qui est l'agent d'exécution des projets. Par ailleurs, le PNUD, le PNUÉ et la Banque mondiale sont les agents d'exécution du Fonds pour l'environnement mondial, qui fournit des ressources en constante augmentation aux projets ayant une utilité pour l'environnement mondial. La Banque mondiale, le PNUD et un certain nombre d'autres entités du système des Nations Unies ou extérieures à celui-ci cofinancent le programme de financement des services énergétiques à l'intention des petits utilisateurs d'énergie, dans lequel le PNUD joue un rôle particulièrement actif.

25. À l'échelon régional, la CEE, en coopération avec de nombreuses autres entités du système des Nations Unies ou extérieures à celui-ci, a mis en oeuvre les projets au titre du programme Efficacité énergétique 2000. La CESAP exécute le Programme de coopération en matière d'énergie et d'environnement en Asie (PACE-E) financé par le PNUD. Le PNUD collabore également avec le Groupe Asie du Service des énergies de substitution de la Banque mondiale à un projet qui vise à intégrer les activités relatives aux sources d'énergie renouvelables et au rendement énergétique dans les programmes de prêt de la Banque mondiale concernant la région de l'Asie et du Pacifique.

26. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a lancé le processus préparatoire du Sommet solaire mondial en vue de promouvoir la mise au point et la diffusion des techniques d'exploitation des sources d'énergie renouvelables en tant que contribution au développement durable. L'initiative lancée par l'UNESCO a reçu le soutien actif de plusieurs partenaires, dont la CEE, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUUDI) et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Sous la direction de la Commission solaire mondiale, qui comprend 16 chefs d'État ou de gouvernement, le processus préparatoire a abouti à la tenue à Harare, en septembre 1996, du Sommet solaire mondial. Le Sommet a adopté la Déclaration de Harare sur l'énergie solaire et le développement durable ainsi que les grandes lignes du Programme solaire mondial 1996-2005, dont la mise au point devrait être achevée sous peu. Une réunion consultative interorganisations s'est tenue à Paris en décembre 1996 dans le cadre des activités de suivi du Sommet mondial afin d'examiner la contribution du système des Nations Unies à l'élaboration et à la mise en oeuvre du Programme solaire mondial.

27. L'AIEA coordonne actuellement le projet interorganisations intitulé "Bases de données et méthodologies pour une évaluation comparative des différentes sources d'énergie utilisées pour produire de l'électricité" (DECADES), en coopération avec plusieurs commissions régionales, la Banque mondiale, l'ONUUDI, l'Organisation météorologique mondiale et d'autres organismes internationaux. Le projet DECADES, qui est exécuté par l'AIEA, met l'accent sur l'étude comparative des incidences sur l'économie, l'environnement et la santé des

différents modes de production d'électricité, à toutes les étapes de la chaîne de production, en vue de concevoir des techniques énergétiques viables à long terme.

28. L'Organisation météorologique mondiale collabore, avec le PNUE, aux travaux du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC). Parallèlement, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) participe à de nombreux projets de développement rural, en coopération avec la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), la CESAP, la Banque mondiale et d'autres organismes internationaux et régionaux et des banques régionales de développement. L'ONUDI aide le secrétariat de la Conférence des Parties à la Convention-cadre sur les changements climatiques, en participant aux travaux des équipes qui étudient de façon approfondie les communications nationales présentées à la Conférence des parties au titre de l'annexe I de la Convention.

II. RÔLE DE L'ÉNERGIE FACE AUX DÉFIS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

29. L'énergie joue un rôle déterminant dans la réalisation des objectifs, intimement liés sur les plans économique, social et de l'environnement, qui permettent d'assurer le développement durable. En outre, une offre d'énergie fiable et stable est un élément important de la sécurité nationale. La paix et la stabilité internationale sont indispensables au développement durable. La politique énergétique actuelle, à l'échelle mondiale, qui met surtout l'accent sur l'offre d'énergie sans tenir compte de ses conséquences sociales, économiques et écologiques, ne saurait créer les conditions d'un tel développement.

30. Pour qu'une stratégie énergétique contribue au développement durable, il faut passer de l'approche axée sur l'offre à une conception reposant sur le rendement énergétique, s'agissant notamment de l'utilisation finale de l'énergie et de la satisfaction de la demande grâce à des services énergétiques écologiquement rationnels. Il faudrait donc que tous les acteurs, à savoir les pouvoirs publics, la communauté internationale, le secteur privé et les organisations non gouvernementales, s'attachent à : a) privilégier le rendement énergétique en matière de production, de transport, de distribution, et surtout, d'utilisation finale de l'énergie; b) s'orienter vers des sources d'énergie et des techniques ayant un impact moindre sur l'environnement, et qui permettent notamment de réduire les émissions de gaz à effet de serre; et c) promouvoir, élaborer et appliquer des politiques et programmes qui en favorisent l'utilisation.

31. Même si l'on met tout en oeuvre pour promouvoir le rendement énergétique, le rythme actuel de croissance de la demande mondiale d'énergie entraînera une augmentation substantielle de la demande globale d'énergie commerciale, de quelque 2 % par an entre 1995 et 2020⁴. Si on ne parvient pas à répondre de manière durable à cette demande accrue d'énergie, les conséquences pourraient en être profondes. Étant donné le laps de temps considérable que nécessiteront l'application de mesures visant à accroître le rendement énergétique et l'utilisation effective des sources d'énergie renouvelables dans la structure de l'offre mondiale d'énergie, les tendances actuelles en matière de restructuration et de libéralisation du marché de l'énergie à l'échelle mondiale

et la longue durée de vie des biens d'équipement, il importe de procéder d'urgence à une réévaluation des systèmes énergétiques dans le sens d'une modernisation des techniques.

32. Le niveau de développement économique et social influe considérablement sur la quantité et le type d'énergie nécessaires; et parallèlement, l'évolution du secteur énergétique a des incidences sur la croissance économique. Les pays en développement doivent accroître notablement leurs services énergétiques pour pouvoir améliorer le niveau de vie de leur population toujours plus nombreuse. L'accroissement des services énergétiques qui accompagne la croissance du PIB par habitant ne manquera pas de contribuer à la lutte contre la pauvreté par suite de possibilités d'emploi accrues et de l'amélioration des transports, de la santé et de l'éducation qui en résulteront.

33. De nombreux pays en développement, en particulier les moins développés, doivent répondre à la nécessité urgente de fournir des services énergétiques modernes adéquats, notamment de l'électricité, aux milliards de personnes qui vivent en milieu rural, ce qui exige d'énormes ressources financières, humaines et techniques. Il faut donc renforcer la coopération internationale afin d'aider les pays en développement à réaliser leurs objectifs tout en assurant une mise en valeur et une utilisation de l'énergie qui soient écologiquement rationnelles et durables. Selon une publication récente du PNUD⁵, il est désormais possible aux pays en développement d'utiliser, dans les zones rurales reculées, les sources d'énergie renouvelables à des coûts compétitifs pour satisfaire les besoins en énergie électrique ou mécanique à petite échelle des ménages, des exploitations agricoles ou des villages. Les techniques de pointe d'exploitation des énergies renouvelables, en particulier les techniques modernes d'exploitation de la biomasse, qui pourraient se généraliser d'ici une vingtaine d'années, pourraient permettre de fournir de l'énergie en milieu rural à des coûts très compétitifs. On attirerait ainsi les industries vers les zones rurales, d'où la création d'emplois tant dans les industries bioénergétiques à forte intensité de main-d'oeuvre que dans celles à faible coût.

34. L'augmentation des revenus et l'accroissement de la population font qu'il est indispensable d'améliorer notablement le rendement énergétique. Il ressort d'études réalisées par des universités et des ONG que les techniques et les connaissances actuelles peuvent permettre d'accroître le rendement énergétique de 50 à 95 %. L'amélioration du rendement permet à son tour de réduire le coût de l'énergie (notamment en ce qui concerne l'importation d'énergie), de prolonger la durée de vie des ressources énergétiques et d'atténuer les effets défavorables sur l'environnement. Les pays développés tout comme les pays en développement en retireraient des avantages. Bien qu'à l'heure actuelle, la consommation d'énergie des pays en développement ne représente qu'un dixième de celle des pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), il est à prévoir que ce taux augmentera très rapidement pour pouvoir répondre aux besoins des industries, des bâtiments, des systèmes de transport et des ménages dans ces pays.

35. L'augmentation de la consommation d'énergie liée à l'industrialisation est indissociable du processus de développement, lequel entraîne l'urbanisation, l'électrification et la mise en place de diverses infrastructures de base, ce qui se traduit par un accroissement des quantités d'énergie utilisées dans tous

les secteurs de l'économie. En investissant davantage dans les techniques à haut rendement énergétique qui réduisent la consommation d'énergie et l'utilisation de matières premières à forte teneur en énergie, on réduira notablement la consommation d'énergie dans les pays en développement. Des investissements intensifs ont pour effet d'accélérer le progrès technologique dans la mesure où, en créant de nouveaux équipements ou en remplaçant ceux qui existent déjà, on augmente la part de la production à base de techniques à fort rendement énergétique. Il y aura donc lieu d'appliquer consciemment une politique visant à promouvoir l'introduction et la diffusion de techniques à fort rendement énergétique.

36. À l'heure actuelle, les prix de l'énergie favorisent l'exploitation des sources d'énergie traditionnelles au détriment des sources d'énergie renouvelables. Parallèlement, les pratiques en matière de tarification des combustibles n'encouragent pas l'amélioration du rendement énergétique. Le plus souvent, il n'est pratiquement pas tenu compte des coûts sociaux et écologiques extérieurs de l'approvisionnement en énergie. Les subventions accordées pour la mise en valeur des sources d'énergie traditionnelles et de l'énergie nucléaire ont généralement pour effet d'entraver l'exploitation à grande échelle des sources d'énergie renouvelables⁶. Il faudra donc apporter des changements visant à prendre en compte dans les prix l'intégralité des dépenses relatives à l'environnement grâce à l'utilisation des moyens d'intervention économiques et fiscaux et à l'élimination des subventions permanentes si l'on veut promouvoir une stratégie énergétique durable.

37. Les femmes ont un rôle essentiel à jouer dans l'exécution de programmes énergétiques rationnels qui privilégient la gestion axée sur la demande et une plus grande exploitation des sources d'énergie renouvelables. Il importe de tenir dûment compte des besoins et des intérêts des femmes, en milieu urbain comme en milieu rural, lors de la planification des services énergétiques, afin de faciliter leur participation aux programmes et projets énergétiques. Dans les zones urbaines, il faudra dûment prendre en considération les ressources énergétiques dont les femmes ont besoin pour les activités ménagères ainsi que les activités économiquement productives⁷.

38. La production, le transport, la distribution et l'utilisation de l'énergie ont des incidences sur l'environnement aux niveaux local, régional et mondial. L'extraction et la production de ressources énergétiques contribuent à l'épuisement des ressources naturelles et au déboisement. Le transport de l'énergie peut entraîner déversements de pétrole, pollution marine et autres émissions accidentelles. Les activités de transformation telles que le raffinage peuvent engendrer des émissions de polluants dangereux. La consommation d'énergie contribue à la pollution de l'air et de l'eau, à l'aggravation de l'effet de serre et à l'apparition de sous-produits nocifs, notamment des déchets solides et nucléaires.

39. Les combustibles fossiles (charbon, pétrole et gaz naturel) continueront à occuper une place de choix dans l'offre d'énergie durant de nombreuses années à venir tant dans les pays développés que dans les pays en développement. Il faudra donc réduire l'impact qu'a sur l'environnement la continuation de leur mise en valeur et de leur utilisation, ce grâce à l'amélioration de la conception et de la gestion et à l'adoption de moyens d'intervention volontaires

et obligatoires ayant pour objet de réduire les risques pour la santé et la pollution de l'environnement au niveau local ainsi que les émissions de gaz à effet de serre. En ce qui concerne l'exploitation du charbon, il faudra pousser plus avant les travaux de recherche, et poursuivre la mise au point et l'application de techniques de pointe pour l'élimination des oxydes de soufre et d'azote et pour la gazéification. Il faudra mobiliser pour ce faire d'énormes ressources humaines, matérielles, et surtout, financières ainsi que de multiples connaissances scientifiques.

40. On tend de plus en plus à préconiser la mise en valeur et l'utilisation du gaz naturel, ce dernier émettant moins de gaz à effet de serre et n'étant pas aussi nocif pour l'environnement. Le problème majeur auquel se heurtent les pays en développement est l'insuffisance de l'offre de gaz naturel. Lorsqu'il existe des ressources en gaz naturel, les réseaux de distribution laissent à désirer ou font totalement défaut. Selon le Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), les émissions de CH₄ émanant du dégazage ainsi que les fuites de pipelines et de systèmes de distribution sont notables⁸. On estime que le torchage et le dégazage représentent environ 5 % de la production mondiale de gaz naturel⁹.

41. La part de la biomasse et de l'hydroélectricité traditionnelles, sources d'énergie renouvelables qui sont actuellement utilisées en quantités suffisantes pour satisfaire une proportion importante de la demande mondiale d'énergie primaire, continuera d'augmenter dans la structure de l'offre d'énergie, même s'il est à prévoir que les préoccupations écologiques entraveront le développement de l'hydroélectricité. Entre 47 EJ¹⁰ et 55 EJ¹¹ de biomasse sont consommées par an, essentiellement pour la cuisson des aliments et le chauffage dans les pays en développement, mais aussi dans les petites industries, et dans une moindre mesure, dans des secteurs plus importants. Dans le scénario mondial à forte proportion de sources d'énergie renouvelables (RIGES)¹², on prévoit que l'apport de la biomasse commerciale représentera 145 EJ d'ici à 2025 et 206 EJ en 2050; l'utilisation de la biomasse moderne devrait augmenter rapidement (10 % par an entre 1990 et 2025) en raison de ses avantages multiples. L'apport d'autres sources d'énergie, telles que l'énergie solaire thermique et photovoltaïque, l'énergie éolienne et l'énergie géothermique, devrait également augmenter et permettre de satisfaire une part importante de la consommation mondiale d'énergie commerciale.

42. Depuis plusieurs dizaines d'années, l'énergie nucléaire et en particulier la construction de nouvelles centrales est de moins en moins acceptée. D'après les sondages d'opinion, les préoccupations suscitées par l'énergie nucléaire sont axées sur les éléments suivants : mise en cause de sa nécessité économique, craintes de catastrophes à grande échelle et appréhensions concernant le stockage des déchets nucléaires et la mauvaise utilisation des matières fissiles. La plupart des pays ont mis fin à l'expansion de l'énergie nucléaire. Les considérations de sécurité et la crainte de la prolifération auront pour effet d'entraver le développement de l'énergie nucléaire¹³.

43. Cependant, on constate un regain d'intérêt pour l'utilisation de l'énergie nucléaire du fait des préoccupations croissantes suscitées par les émissions de gaz à effet de serre liées à l'utilisation des combustibles fossiles. Selon le GIEC, l'énergie nucléaire pourrait remplacer la production d'électricité à base

de combustibles fossiles dans de nombreuses régions du monde si l'on parvenait à résoudre les préoccupations concernant la sécurité des réacteurs, le transport et l'élimination des déchets radioactifs et la prolifération nucléaire¹⁴.

44. La mise en valeur et l'utilisation de l'énergie exigent beaucoup de capitaux. Il a été procédé à des estimations qui, sans être exhaustives, n'en donnent pas moins des chiffres indicatifs qui montrent clairement l'ampleur des besoins. Dans son étude sur les programmes d'expansion de l'énergie électrique dans 70 pays en développement ou en transition, la Banque mondiale a estimé que le taux de croissance moyen annuel de la demande d'électricité dans les pays en développement était d'environ 6,6 % entre 1989 et 1999. Il faudrait donc porter la capacité totale de production à 855 gigawatts en 1999, ce qui représenterait des dépenses d'un montant total de 745 milliards de dollars (en dollars de 1989, soit environ 1 000 milliards en dollars actuels), dont une grande partie en devises¹⁵.

45. Selon les estimations du Conseil mondial de l'énergie, au cours de la période 1990-2020, les investissements effectués dans le secteur de l'électricité dans les pays en développement se situeront entre 2 400 et 4 400 milliards de dollars des États-Unis aux prix de 1990, soit 64 % à 79 % des investissements énergétiques dans les pays en développement au cours de la période considérée, ce qui représente 80 milliards à 150 milliards de dollars par an dans le seul secteur de l'électricité. Même selon les estimations prenant en compte tous les facteurs liés à l'environnement, au réchauffement de la planète et à la santé, les besoins annuels demeurent très importants. Il existe, par ailleurs, de nombreux autres besoins qui se font concurrence pour la mobilisation des ressources financières¹⁶.

46. Dans le rapport sur La situation économique et sociale dans le monde, 1996, un scénario a été élaboré pour évaluer l'ampleur des besoins en électricité des pays en développement. On y fait observer que, même si l'on s'en tient à un taux de croissance modeste de 6 % par an, les pays en développement auront besoin de 1 170 gigawatts supplémentaires de capacité installée de production d'électricité au cours de la période 1994-2010. Sur la base d'un coût moyen global de quelque 1,6 milliard de dollars par gigawatt, il y aura lieu de prévoir un investissement total d'environ 1 870 milliards de dollars, soit en moyenne environ 117 milliards de dollars par an (ce qui représente près de 2,5 % du PIB). En outre, il faudra réaliser d'importants investissements pour remplacer les installations vieillissantes et améliorer le rendement tout en réduisant l'impact sur l'environnement de l'utilisation des combustibles fossiles¹⁷.

47. Pour satisfaire les besoins en investissement du secteur de l'énergie dans les pays en développement, il faudra concevoir une stratégie de financement adaptée à la situation et aux priorités de chacun d'entre eux. Cependant, ces pays ont presque tous en commun le fait qu'il y existe d'énormes possibilités de répercussion des coûts sur les utilisateurs finals par le biais d'un relèvement des prix pour couvrir les coûts marginaux à long terme. Par mesure de protection des groupes pauvres, on pourrait envisager d'appliquer des tarifs "survie" aux ménages et des tarifs un peu plus élevés aux autres usagers, ce qui permettrait de dégager des disponibilités, d'un montant estimatif d'au moins 100 milliards de dollars par an (soit pratiquement le coût annuel des

investissements) et de freiner du même fait la croissance de la demande, qui tend à aboutir à une surestimation des besoins¹⁸. De même, améliorer l'entretien, la remise en état et la modernisation des centrales existantes peut contribuer à réduire considérablement le coût marginal de l'expansion des services. Selon la Banque mondiale, l'électricité livrée aux utilisateurs finals représenterait environ 40 % de la capacité installée dans les pays en développement contre plus de 80 % dans les pays développés¹⁹. L'adoption du principe du recouvrement intégral, ou quasi intégral, des coûts permettrait de faire bien davantage appel aux ressources financières extérieures pour financer les entreprises nationales publiques ou privées qui fonctionnent selon des principes commerciaux dans un cadre réglementaire approprié. On pourrait ainsi tirer profit de l'investissement étranger direct. Les pays les moins avancés, qui ne pourront recourir à cette option que dans une mesure moindre demeureront tributaires de l'aide publique au développement pour financer une partie au moins de leurs besoins énergétiques. L'électrification rurale, qui représente un coût unitaire beaucoup plus élevé, devra aussi être financée par des subventions publiques, complétées le cas échéant par l'APD. On pourra recourir au FEM pour financer le surcoût des projets énergétiques qui visent à atténuer le réchauffement de la planète.

III. ÉVALUATION DES LIENS ENTRE LES ACTIVITÉS EN COURS DANS LE DOMAINE DE L'ÉNERGIE ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

48. Depuis des années, de nombreuses organisations mettent l'accent sur les liens entre l'énergie et le développement et plus récemment sur l'énergie et le développement durable dans leurs activités, tendance qui est reflétée dans les politiques et les mandats adoptés avant, et davantage encore depuis, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. La Conférence sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables (Nairobi, 1981) a eu des répercussions profondes sur les programmes et activités de nombreuses organisations, beaucoup d'entre elles ayant par la suite adopté des programmes et projets dans le domaine des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, ou élargi ceux qui existaient déjà, dans le cadre de l'application du Programme d'action de Nairobi pour la mise en valeur et l'utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables, à une époque qui coïncidait avec l'envolée sans précédent du prix du pétrole. Malheureusement, cet engouement pour les sources d'énergie nouvelles et renouvelables est par la suite retombé en grande partie, notamment à compter du milieu des années 80, avec la baisse du prix du pétrole.

49. À la fin des années 80, un regain d'intérêt pour les sources d'énergie nouvelles et renouvelables s'est produit en raison de l'inquiétude suscitée par les retombées écologiques de l'utilisation croissante des combustibles fossiles, et notamment leur rôle dans les émissions de gaz à effet de serre, ainsi que de la prise de conscience générale de la nécessité de faire en sorte que les systèmes énergétiques soient écologiquement rationnels. Cette tendance est parfaitement illustrée par la résolution 46/235 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée, créant le Comité des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et de l'énergie pour le développement, indiquait que ce dernier serait chargé, outre de l'application du Programme d'action de Nairobi, de l'étude des liens entre énergie et environnement. De nombreuses instances se sont jointes à cette entreprise. Avec l'adoption de la résolution 47/190, relative au rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le

développement, dans laquelle l'Assemblée générale faisait sien le Programme Action 21, ainsi que l'adoption et l'entrée en vigueur de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, toutes les conditions nécessaires étaient créées pour établir des points de convergence entre l'énergie et le développement durable. Les organismes des Nations Unies ont à des degrés divers modifié leurs programmes et projets en fonction des objectifs d'Action 21.

50. Il est certain que la difficile maîtrise de l'énergie écologiquement rationnelle exige un effort concerté de toutes les parties intéressées, y compris des organismes des Nations Unies. Comme le montrent éloquemment le chapitre I et l'annexe du présent rapport, les organismes des Nations Unies réalisent toute une gamme d'activités axées sur les besoins et les priorités des pays auxquels ils viennent en aide. En règle générale, il n'apparaît pas que ces activités aillent à l'encontre des objectifs d'une maîtrise écologiquement rationnelle de l'énergie. En fait, leur orientation est positive, comme en témoignent l'attention croissante accordée à l'utilisation rationnelle de l'énergie et les politiques de gestion et de fixation des prix en fonction de la demande qui en découlent. En outre, plusieurs organisations contribuent à la promotion et à la diffusion de techniques énergétiques moins polluantes comme le charbon épuré.

51. Des efforts croissants sont faits pour promouvoir l'introduction et l'utilisation des techniques de mise en valeur des sources d'énergie renouvelables et notamment faciliter l'accès de la population rurale aux services énergétiques. Pour ce qui est du renforcement des capacités et du développement institutionnel, la planification énergétique s'inscrit de plus en plus souvent dans le cadre plus vaste de la planification et de l'exécution des plans dans les domaines socio-économique et écologique.

52. Vu l'importance des activités en jeu, il y a lieu de mentionner les faits ci-après. Dans ses programmes, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) a accordé une importance particulière aux écotechniques et notamment à celles qui visent à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère, et contribuent par la même à la mise en valeur écologiquement rationnelle des sources d'énergie renouvelables. Par le biais de ses prêts et programmes d'assistance technique, la Banque mondiale est devenue le principal bailleur de fonds destinés aux programmes et projets de protection de l'environnement. Elle donne désormais une dimension sociale et écologique à toutes ses opérations, notamment dans le domaine de l'énergie où les incidences sociales et écologiques de tous les projets sont évalués. Elle joue un rôle crucial dans l'examen des questions ayant trait à la pollution due à la production et à l'utilisation de l'énergie, ainsi qu'à la mise en valeur et à l'utilisation des sources d'énergie renouvelables. Afin d'assurer que ses activités de coopération en faveur du développement soient compatibles avec la notion de développement humain sans danger pour l'environnement, le PNUD s'attache tout particulièrement à la maîtrise de l'énergie écologiquement rationnelle et pour ce faire s'efforce en permanence de définir des modes d'utilisation de l'énergie plus rationnels et de susciter un regain d'intérêt majeur pour les sources d'énergie renouvelables. Il fait en sorte que ses projets énergétiques répondent aux grands objectifs des programmes de lutte contre la pauvreté, de promotion de la parité des sexes et de gestion écologiquement viable de l'environnement. L'Organisation des

Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) continue de mettre l'accent sur la nécessité de mobiliser les sources d'énergie d'une manière qui satisfasse durablement les besoins de la chaîne de production alimentaire. Le Sommet solaire mondial convoqué à l'initiative de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a attiré l'attention de nombreux responsables politiques sur le potentiel que représentent les sources d'énergie renouvelables et, à l'occasion de ses préparatifs régionaux, a mis au point plusieurs centaines de projets.

53. Malgré la modicité des montants investis par rapport à l'ensemble du secteur énergétique, les activités de l'ONU et des organismes des Nations Unies ont un rôle important de catalyseur et de modèle à jouer dans la découverte de nouvelles techniques écologiquement viables. Le système des Nations Unies dispose manifestement d'un énorme potentiel interdisciplinaire dans le domaine énergétique, potentiel qui peut être effectivement exploité pour favoriser la maîtrise de l'énergie écologiquement rationnelle dans les pays en développement et les pays en transition. À ce jour, comme l'a déjà noté le Comité des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et de l'énergie pour le développement²⁰ et ainsi que le confirme le présent rapport, il n'a pas été mis au point de stratégie commune susceptible de servir de cadre de référence à l'échelle du système et de créer un effet de synergie entre les différentes activités. Eu égard aux immenses difficultés que soulève une maîtrise écologiquement rationnelle de l'énergie, l'adoption d'une telle stratégie permettrait de renforcer la cohérence et l'efficacité des activités menées par les organismes des Nations Unies en vue de mettre au point des systèmes énergétiques écologiquement rationnels.

IV. ÉVALUATION DE LA COOPÉRATION ET DE LA COORDINATION DES ACTIVITÉS DANS LE DOMAINE DE L'ÉNERGIE

54. L'information disponible peut donner l'impression que la coopération et la coordination des activités dans le domaine de l'énergie ont atteint un niveau encourageant, alors qu'elles demeurent, en réalité, assez ponctuelles. Il n'existe pas de stratégie commune sur le plan des politiques générales. Alors que toutes les questions relatives à l'énergie pourraient être traitées au sein du Comité interinstitutions du développement durable (CIDD), aucun dialogue systématique n'a été instauré entre les organisations. Au niveau interorganisations, la participation à l'élaboration des rapports adressés au Comité des sources d'énergies nouvelles et renouvelables et de l'énergie pour le développement et l'assistance aux réunions sont irrégulières.

55. Les activités relatives aux statistiques de l'énergie sont coordonnées de façon satisfaisante par le Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques, et au niveau intergouvernemental, par la Commission de statistique du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

56. La création du Fonds pour l'environnement mondial s'est traduite par une coopération renforcée et mieux structurée entre la Banque mondiale, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), d'autres entités des Nations Unies participant à l'exécution de certains projets.

57. Le PNUD et la Banque mondiale, qui sont les deux principaux organismes de financement, coopèrent de longue date dans le domaine des sources d'énergie renouvelables, principalement par l'intermédiaire du Programme d'aide à la gestion du secteur énergétique. Avec le concours d'un certain nombre de partenaires appartenant ou non au système des Nations Unies, l'UNESCO a rallié au plus haut niveau politique un appui considérable en faveur d'une utilisation plus généralisée des énergies renouvelables, dans le cadre tant des préparatifs du Sommet solaire mondial que du Sommet lui-même. Ce type de coopération pourrait donner naissance à un programme plus vaste, à l'échelle du système, sur les sources d'énergie renouvelables. Le Programme solaire mondial, issu du Sommet du même nom organisé à l'initiative de l'UNESCO, bénéficie d'un appui politique au plus haut niveau et pourrait constituer un volet important d'un programme à l'échelle du système, auquel des entités extérieures pourraient également prendre part. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), la Banque mondiale, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUUDI) et l'Organisation météorologique mondiale (OMM) participent au projet intitulé "Bases de données et méthodologies pour une évaluation comparative des différentes sources d'énergie utilisées pour produire de l'électricité" (DECADES), un projet interorganisations coordonné par l'AIEA qui vise à renforcer les capacités d'évaluation comparative des différentes sources d'énergie, dans le cadre de la planification et des décisions relatives au secteur de l'électricité, aux fins du développement durable.

58. Au niveau régional, les commissions régionales sont bien placées pour coordonner l'élaboration des politiques et la participation de tous les organismes des Nations Unies à leur mise en oeuvre. La Commission économique pour l'Europe (CEE) et la CESAP semblent avoir bien progressé sur cette voie, mais il serait bon par ailleurs qu'une coopération s'instaure entre les commissions régionales et les banques régionales de développement.

59. Au niveau des pays, la coordination prend des formes diverses, en fonction de la situation particulière de chacun. Il pourrait être utile d'élaborer une stratégie commune et de multiplier les échanges de données d'expérience.

V. RECOMMANDATIONS ET PROPOSITIONS

60. Il est essentiel que les complexes énergétiques du monde entier contribuent au développement durable, ce qui exigera des changements en profondeur, lesquels ne seront possibles, comme il est indiqué à la section I du présent rapport, que si tous les participants – les gouvernements, les marchés internationaux des capitaux, les investisseurs, l'industrie, les organisations internationales, les institutions scientifiques et instituts de recherche et les organisations non gouvernementales – tendent vers cet objectif commun.

A. Vers une stratégie commune

61. Malgré la modestie de leur contribution financière au secteur énergétique, les organismes des Nations Unies ont un rôle important à jouer dans l'élaboration d'une stratégie qui puisse servir de cadre de référence aux activités menées, dans le domaine de l'énergie, par l'ensemble du système, y compris les institutions issues des Accords de Bretton Woods. Une telle

stratégie favoriserait une approche équilibrée et synergique des aspects économiques, sociaux et environnementaux du développement durable du secteur de l'énergie. On encouragerait ce faisant la création de partenariats avec des entités compétentes extérieures au système des Nations Unies, en particulier des organisations intergouvernementales actives dans le domaine de l'énergie, et avec le secteur privé.

62. La stratégie considérée tiendrait compte des volets pertinents des textes issus des grandes conférences – dont la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables tenue en 1981 à la Conférence sur les établissements humains (Habitat II), tenue en 1996, et les discussions continues menées dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et lors de réunions internationales – notamment le Sommet solaire mondial (Harare, 1995), le Colloque international sur l'électricité, la santé et l'environnement : Évaluation comparative aux fins des prises de décisions (Vienne, 1995) et le Colloque d'experts sur l'électricité et l'environnement (Helsinki, 1991), ainsi que des rapports du Comité des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et de l'énergie pour le développement, et des stratégies et documents de politique générale récemment adoptés par divers organismes des Nations Unies, dont elle constituerait un cadre de mise en oeuvre plus cohérent à l'échelle du système.

63. La stratégie reposerait sur l'expérience acquise en matière de coopération et de coordination des activités dans le domaine de l'énergie, et proposerait divers moyens de renforcer l'efficacité des actions futures.

64. Des propositions spécifiques concernant cette stratégie commune, notamment les domaines sur lesquels elle porterait et la forme qu'elle revêtirait, pourraient être élaborées, selon un calendrier donné, à l'issue de consultations interorganisations (auxquelles pourraient éventuellement participer des entités extérieures au système des Nations Unies), puis être présentées, pour examen et approbation, au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale, par l'intermédiaire du Comité des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et de l'énergie pour le développement et de la Commission du développement durable. Il faudra, lorsqu'on définira les modalités détaillées d'élaboration des propositions relatives à la stratégie, tenir compte des ressources financières et humaines disponibles.

B. Rôle du Comité sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables et de l'énergie pour le développement

65. Le Comité des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et de l'énergie pour le développement est à l'heure actuelle la seule entité du système des Nations Unies qui traite de tous les aspects de la question de l'énergie. Après 1997, il devrait conserver son rôle actuel, qui consiste à approfondir le débat sur les politiques des Nations Unies en matière d'énergie, mais ses modalités de fonctionnement pourraient être modifiées de manière à le rendre plus efficace. Les changements pourraient porter sur les éléments suivants :

a) Meilleure représentation des gouvernements (à l'heure actuelle, les régions n'ont pas toutes désigné de représentant) ;

b) Meilleure diffusion des rapports;

c) Participation accrue des organismes des Nations Unies, y compris les commissions régionales, aux travaux du Comité, et notamment à l'établissement de ses rapports;

d) Création de liens entre le Comité et les organisations extérieures au système des Nations Unies actives dans le domaine de l'énergie, par exemple l'Agence internationale de l'énergie (AIE) et le Conseil mondial de l'énergie;

e) Présentation des rapports au Conseil économique et social par l'intermédiaire de la Commission du développement durable (comme c'est déjà parfois le cas) afin que les résultats des travaux du Comité soient davantage pris en compte dans le débat sur les questions de développement durable. Il faudrait en outre veiller à ce que le programme de travail du Comité réponde aux exigences de la Commission du développement durable.

C. Amélioration de la coopération interorganisations

66. Il est essentiel de rechercher des formules plus efficaces pour la coopération et la coordination des activités dans le domaine de l'énergie, à l'échelle mondiale et régionale et sur le terrain. Les mesures ci-après pourraient être envisagées :

a) Inscrire la question de l'énergie à l'ordre du jour des travaux du Comité interinstitutions du développement durable (CIDD) et assurer la coordination avec les travaux sur l'énergie menés par d'autres organes du Comité administratif de coordination, notamment ceux des équipes spéciales créées à l'issue des récentes conférences mondiales.

b) Convoquer des réunions spéciales des organisations compétentes, de préférence juste après d'autres réunions (du CIDD ou du Comité des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et de l'énergie pour le développement) ou à l'occasion de ces réunions, et ce aux fins suivantes :

- i) Élaborer une stratégie commune selon les propositions formulées plus haut aux paragraphes 61 à 64;
- ii) Envisager des arrangements permettant d'appuyer l'élaboration des politiques à l'échelle du système, notamment au sein du Comité des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et de l'énergie pour le développement et de la Commission du développement durable;
- iii) Promouvoir une plus grande cohérence entre les politiques des organes intergouvernementaux et celles des organes directeurs dans tout le système des Nations Unies;
- iv) Échanger des informations et examiner les enseignements tirés de divers projets et activités;
- v) Favoriser la comparabilité des données;

c) Examiner des dispositions spécifiques propres à rendre les organismes des Nations Unies mieux à même d'échanger des informations dans le domaine de l'énergie. Il pourrait s'agir de mettre au point une base de données informatique sur les activités et programmes exécutés dans le domaine de l'énergie, ainsi que sur l'expérience acquise dans ce domaine; cette base pourrait être reliée ultérieurement à d'autres bases de données du système des Nations Unies.

Notes

¹ Documents officiels du Conseil économique et social, 1996, Supplément No 8 (E/1996/28), chap. I, sect. B.

² Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante et unième session, Supplément No 3 [A/51/3 (Part II)], chap. V, sect. B.1, résolution 1996/44, par. 1.

³ Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, vol. I, Résolutions adoptées par la Conférence (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatif), résolution 1, annexe II, chap. 9, par. 9.9.

⁴ Rapport du Secrétaire général sur les principales tendances en matière de développement durable (E/CN.17/1997/3).

⁵ J. Goldemberg et T. B. Johansson, Energy as an Instrument for Socio-economic Development (New York, PNUD, 1995).

⁶ On estime que dans les pays qui ne sont pas membres de l'OCDE, les subventions accordées au titre des sources d'énergie traditionnelles et de l'énergie nucléaire représentent de 270 milliards à 330 milliards de dollars par an. Voir A. de Moor, Subsidies and sustainable development. Actes de la troisième Réunion du Groupe d'experts consacrée au financement d'Action 21 (New York, Nations Unies, 1996).

⁷ En collaboration avec le Centre de l'OIT à Turin, l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme a mis au point un programme de formation multimédia sur les besoins des femmes et les sources d'énergie nouvelles et renouvelables. Ce programme vise différents groupes cibles : planificateurs du développement, hauts fonctionnaires, ingénieurs, responsables des programmes énergétiques, représentants d'ONG et agents communautaires aux niveaux national, régional et international.

⁸ Climate Change 1995; Impacts, Adaptations and Mitigation of Climate Change; Scientific-Technical Analyses (Cambridge, Cambridge University Press, 1996), sect. 19.2.2.1.

⁹ En 1995, la production mondiale totale de gaz naturel était estimée à quelque 2 120 milliards de mètres cubes, non compris le gaz produit en torchère ou recyclé (BP Statistical Review of World Energy, juin 1996).

¹⁰ New Renewable Energy Resources – A Guide to the Future (Londres, Conseil mondial de l'énergie, 1994).

¹¹ D. O. Hall et autres, "Biomass for energy: supply prospects", Renewable Energy: Sources for Fuel and Electricity; T. B. Johansson et autres (Washington, D. C., Island Press, 1993).

¹² T. B. Johansson et autres, op. cit.

¹³ Climate Change 1995 (sect. 19.2.4).

¹⁴ "Policies and measures for mitigating climate change" (document technique établi par le GIEC, décembre 1996).

¹⁵ E. Moore and G. Smith, "Capital expenditures for electric power in the developing countries in the 1990s", Industry and Energy Working Paper No 21 (Washington, D. C., Banque mondiale).

¹⁶ R. K. Pachauri et autres, "Financing energy development: the challenges and requirements of developing countries", Round Table Session 4, "Financing Energy Development – Winners and Losers?", Actes du seizième Congrès du Conseil mondial de l'énergie (Tokyo, 8-13 octobre 1995).

¹⁷ La situation économique et sociale dans le monde, 1996 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.96.II.C.1).

¹⁸ Ibid.

¹⁹ Rapport sur le développement dans le monde, 1994 (New York et Oxford, Oxford University Press, 1994).

²⁰ Voir Documents officiels du Conseil économique et social 1996, Supplément n°4 (E/1996/24).